OCOM C130.01 – PARTICIPER À UNE INSPECTION EXTÉRIEURE D'UN AÉRONEF

1. **Rendement** : Participer à une inspection extérieure d'un aéronef

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) un aéronef,

      (2) la liste d'inspection du manuel de l'opérateur selon le type d'aéronef,

      (3) de la supervision,

      (4) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme** : Les cadets doivent participer à une inspection extérieure d'un aéronef, y compris :

   a. identifier les composants d'un avion;

   b. promouvoir une compréhension de la sécurité et des procédures relatives à l'aviation.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Superviser une inspection extérieure d'un aéronef.	Activité en classe	20 min	A3-001 (p. 281–283)
PE2	Diriger une discussion de groupe sur ce que les cadets ont appris et qu'ils ont trouvé intéressant.	Discussion de groupe	5 min	

5. **Durée** :

   a. Introduction et conclusion : 5 min
   b. Activité en classe : 20 min
   c. Discussion de groupe : 5 min
   d. Durée totale : 30 min

6. **Justification :**

   a. Une activité en classe a été choisie pour le PE 1 parce qu'il s'agit d'une façon interactive de présenter une inspection extérieure d'un aéronef.

   b. La discussion de groupe a été choisie pour le PE 2 parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances et leurs expériences au sujet d'une inspection extérieure d'un aéronef.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

7. **Document de référence** : A3-001 A-CR-CCP-263/PT-001 *Entre ciel et terre : édition du millénaire*. (2000). Ottawa, Ontario, Aviation Publishers Co. Limited.

8. **Matériel d'instruction :** Un petit aéronef.

9. **Matériel d'apprentissage :** Un petit aéronef.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques** : Cette leçon doit être enseignée par un pilote accrédité ou donnée conjointement avec le vol de familiarisation.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.